

## La direction régionale se qualifie sans cesse de « transparente ». Incantation ou réalité ?

### Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O.) 2023 sur les salaires : l'impasse La direction responsable de la situation mais pas coupable ?

**Après avoir bloqué les renouvellements et signatures des contrats précaires à l'AFPA en juillet, le même mois, l'État a fait de même pour la négociation entre direction et organisations syndicales sur les augmentations de salaires 2023.**

Les promesses non tenues de redressement financier faites par l'AFPA pour que l'État finance son plan de réorganisation et de départs volontaires, une succession de budgets annuels irréalistes contredits ensuite par la réalité, des centaines de millions d'euros versés par l'état ces dernières années pour éviter à l'AFPA la faillite, ont eu raison de la patience de l'État et de son ministère de l'économie en ce début d'été, dans cette période de recherche d'économies budgétaires et de baisse annoncée des fonds dédiés à la formation.

**Dans une entreprise privée, de telles « erreurs » de prévisions et de gestion auraient conduit à l'éjection par le Conseil d'Administration de tout le staff de direction fautif, au niveau national et régional.**

Mais à l'AFPA, les seuls qui paient l'addition de ces monumentales « erreurs » sont les salariés du terrain et le management intermédiaire (pris entre deux feux). **Les directions générales et régionales sont seulement responsables, mais visiblement considérées comme non-coupables, à ce jour du moins...**

**La CGT Bretagne avait annoncé bien seule et depuis des mois le crash qui se préparait, aussi bien en CSEE que dans sa communication au personnel.**

**Aujourd'hui, nous y sommes :** frein sur les emplois précaires avec à la clé des reports d'entrées en formation ou en accompagnement, annulations d'actions, accomplissements de nos missions en mode dégradée, blocage des commandes de MOPO, insuffisance notoire d'investissements sur les plateaux et le bâti, grave ternissement de notre image auprès des bénéficiaires, des financeurs, des partenaires, perte de confiance du personnel, arrêt des négociations sur les augmentations salariales 2023...

La CGT a réitéré lors de la réunion du CSEE du 20 septembre dans une déclaration intitulée « Quand les salariés payent les erreurs de gestion des dirigeants de l'AFPA ! », en seconde PJ de notre mail d'envoi.

**Les salariés se demandent ce que va devenir l'AFPA, ce qu'ils vont devenir ! Aujourd'hui, difficile à dire, même si chacun est convaincu que cela ne va pas pouvoir continuer ainsi, à commencer par l'État.**

### Point sur les emplois précaires, suite : dans l'attente du retour de la DG

Après la stabilisation à la baisse des emplois précaires pour assurer la rentrée sur les formations et le reste de l'année sur l'accompagnement (Prépa compétences, Promo 16/18...), une demande d'autorisation de 24 formateurs supplémentaires pour la Bretagne a été faite à la DG pour éviter d'autres reports ou annulations de formation d'ici la fin d'année. Pas de réponse à cette heure. **Pendant ce temps, des demandeurs d'emplois et autres personnes attendent une entrée imminente en formation, peut-être en vain.**

### Parodie de consultation sur la démarche de reclassement d'une salariée malmenée au Centre de Rennes

La collègue concernée a été reconnue inapte suite à son usure solitaire sur un poste sur lequel elle était missionnée, usure qu'elle avait signifiée depuis plusieurs années à son manager, à sa direction de centre, à la DR, sans réelles réactions de leurs parts, hormis sa culpabilisation quant à la situation qu'elle subissait.

Pour la CGT, le traitement de cette souffrance au travail n'a pas été pris en charge comme il aurait dû, et cela à tous les niveaux et à toutes ses étapes, bien au contraire. La salariée a fait également ce qu'elle pouvait pour trouver elle-même des solutions, sans soutien de l'AFPA, bien au contraire aussi.

Au bout du bout, et bien trop tardivement, l'AFPA lui a proposé un reclassement sur un poste pour lequel elle avait postulé en vain il y a plusieurs années.

**Lors de la consultation du CSEE au sujet de la démarche de reclassement entreprise par l'AFPA, la salariée avait demandé à la CGT d'être sa porte-parole pour exprimer ce qui s'était réellement passé ces dernières années. C'était pour elle une façon de dénoncer la maltraitance qu'elle avait subie, d'alerter les élus, afin qu'ils puissent œuvrer pour que cela ne se reproduise pas pour d'autres salariés. Il s'agissait également pour elle de rétablir la vérité et ainsi regagner un peu de la dignité qu'on lui avait enlevée, après 14 ans au service de l'AFPA et des bénéficiaires.**

**Censurée par la direction l'empêchant de rétablir une vérité embarrassante pour elle et sans aucun soutien des délégations majoritaires, la CGT n'a pu porter la parole de notre collègue comme elle le souhaitait. La direction est passée en force et ces mêmes délégations ont émis un vote favorable sur la démarche de reclassement présentée par la direction, sans avoir voulu entendre la version de la salariée. Les élus CGT sont sortis éçœurés de cette pseudo consultation, tronquée par la direction et sabordée par les délégations majoritaires.**

## **Situation dans les hébergements AFPA en Bretagne : pas de procédure pour les sanctions. Pour la CGT, le management doit faire le bon choix**

Suite à l'alerte lancée par les élus du CSEE, un plan d'actions a été conçu par la direction pour sécuriser ceux-ci afin que personnel (ASE en particulier) et stagiaires puissent retrouver un environnement sécurisé.

La CGT retient qu'un certain nombre de mesures envisagées ne sont pas assorties de dates de réalisation. La direction a également botté en touche au sujet des sanctions à l'encontre des hébergés ou des stagiaires en général, en refusant de mettre en place une procédure unifiée et tracée en ce domaine. Dans ces conditions, comment espérer que les menaces que reçoivent régulièrement ASE, A.F., formateurs et autres personnels soient enfin systématiquement prises en compte par le management sur qui la DR met la pression pour faire du chiffre.

**La CGT exige le zéro tolérance. Les objectifs de remplissage des formations ne doivent pas être pris en compte face à la mise en danger de nos collègues. Nous appelons nos collègues managers locaux à faire le bon choix : celui de la sécurité des salariés.**

## **Évaluation des risques professionnels 2023 : la DR doit venir en appui des Centres**

Compte tenu de son obligation de sécurité vis-à-vis des salariés, l'employeur doit procéder chaque année à l'évaluation des risques qu'ils encourent aussi bien physiques que psychologiques. Suite à celle-ci, il doit mettre des plans d'actions en place pour faire disparaître ou au moins maîtriser ces risques.

**En la matière, la direction régionale Bretagne est défailante. S'il est vrai qu'elle ne peut évaluer les risques et élaborer les plans d'actions à la place du management local, elle doit lui donner les moyens d'y parvenir, suivre les travaux et venir en appui en cas de difficulté. Sinon, à quoi sert-elle ?**

En 2022, seule une partie du travail a été fait au niveau local, la DR se contentant de suivre de loin le travail des Centres et de constater en fin d'année que celui-ci n'avait pas été bouclé dans de nombreux sites, laissant en toute connaissance les salariés concernés courir des dangers dans l'exécution de leur contrat de travail.

**La CGT avait dénoncé cette situation y compris à l'inspection du travail, d'autres préférant donner des bons points à la direction pour la petite amélioration constatée entre 2021 et 2022.**

**Lors du point sur l'avancement des évaluations des risques 2023 et de l'exécution des plans d'actions, la CGT a exigé que la DR vienne systématiquement en soutien des Centres sur cette démarche essentielle pour la sécurité des salariés.**

**Là aussi, pour la CGT, zéro tolérance, tous les risques encourus par les salariés doivent être évalués et traités rapidement, y compris les risques psychosociaux, surtout au vu de l'état de certains plateaux ou bâtiments dans notre région, de la charge de travail et du climat social dans certains Centres.**

## **Besoin en Formateurs Conseils en Bretagne : la procédure change**

Après des demandes réitérées pour avoir l'inventaire des besoins en Formateurs Conseils en Bretagne, la direction régionale a fini par nous projeter un document peu lisible, sans remise papier.

**Scoop** : Pendant des mois, la direction nous avait répété que, Qualiopi oblige, les postes de Formateurs Conseils seraient mis en publication et que les candidats devraient suivre la formation Trajectoire Conseil (mise en ligne prévue pour fin 2022, on ne sait plus aujourd'hui si elle sortira un jour). Au CSEE de septembre, fini l'obligation issue de Qualiopi, les propositions de promotions émaneront des centres à partir de besoins et personnes repérés localement.

**La CGT invite les collègues formateurs intéressés par un passage Formateur Conseil à notifier par écrit leur candidature à leurs manager et direction de Centres, y compris s'ils ont déjà exprimé ce souhait par le passé, faute de quoi des déceptions sont à prévoir.**

## **Prestations dégradées d'entretien des locaux en Bretagne**

A la demande de la CGT, un point a été fait sur la prestation de nettoyage par le sous-traitant dans les différents Centres. Les RGS ont attribués des notes sur 20 pour chacun des sites, celles-ci allant de 0 (aucune prestation de nettoyage à Auray pendant 8 mois) à 18. De l'avis des élus présents, certaines notes semblent très surévaluées. Là aussi, malgré les remontées des RGS, les progrès sont faibles, et parfois ne durent que quelques jours ou semaines : sanitaires insalubres, bureaux pas nettoyés... Des salariés sont contraints pour eux et par respect des stagiaires de procéder eux-mêmes à des nettoyages sommaires. Des pénalités sont infligées nationalement au prestataire sans que pas grand-chose ne bouge sur le terrain.

**Pour la CGT, les salariés de la société de nettoyage attributaire du marché national font ce qu'ils peuvent, dans le temps imparti et avec le matériel fourni. La responsabilité est une fois de plus au niveau supérieur : à l'AFPA qui donne un marché au moins disant sans se soucier de la faisabilité et des conditions de travail que cela va impliquer pour les salariés du sous-traitant ; chez le sous-traitant qui serre les prix pour avoir un marché qu'il ne pourra mettre en œuvre dans les conditions prévues au contrat et dans le respect des conditions de travail de ses salariés. Seuls gagnants : les actionnaires du sous-traitant.**

## **Bilan social 2022**

Le bilan social 2022 retrace de façon chiffrée les effets de la politique sociale à l'AFPA Bretagne, déclinaison régionale d'une politique nationale désastreuse.

Il n'est donc pas étonnant qu'aucun élu n'ait émis un vote favorable lors de la consultation du CSEE sur celui-ci.

## **À votre écoute :**

### **Les délégués Syndicaux Régionaux CGT**

**Marc Claudot (06 70 54 77 32) - Fabrice Esteve (06.87.63.54.16) - Corinne Guet (06.46.45.87.46)**

### **Et vos autres élus CGT au CSEE AFPA Bretagne**

**Thierry Beaudera - Pascal Careil - Philippe Crossouard - Valérie Gieryga**